



Option de 4^{ème} année

Politiques migratoires et droit des étrangers

La question migratoire occupe, depuis une quarantaine d'années, une place centrale dans le débat public. L'enjeu de l'étude des politiques migratoires, entendues comme l'ensemble des mesures prises pour traiter des flux migratoires et définir les modalités de séjour des étrangers sur le territoire national, est d'éclairer les divers facteurs (notamment historiques, socioéconomiques, politiques et juridiques) qui ont conduit à la formation de ces politiques, de dresser une typologie de celles-ci en insistant sur une approche pluridisciplinaire et comparée et d'en analyser les évolutions actuelles (évolution de la nature des migrations et des routes migratoires, européanisation de la politique migratoire, mutations du droit d'asile etc.).

Le droit des étrangers, qui relève principalement du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que du droit européen, traite tant de l'entrée sur le territoire des étrangers, de leur séjour, de l'éloignement que de la problématique spécifique de l'asile. Il constitue un levier majeur de mise en œuvre de la politique migratoire française, mais son inefficience et sa complexité invitent toutefois à le repenser.